

Conditions générales de vente

1/ Domaine

Les présentes conditions générales sont applicables à tous les travaux et fournitures réalisés par REVES DE GAMINS . Sauf convention contraire, cette dernière se réserve la faculté de faire sous-traiter les travaux.

2/ Commande

Toute commande passée par REVES DE GAMINS, au vu du bon de commande, et acceptée par elle est ferme et définitive. Elle implique l'adhésion du client aux présentes conditions générales, que ce dernier déclare connaître et approuver.

Toute modification de la commande devra intervenir par écrit avant l'acceptation de Rêves de gamin, faute de quoi elle ne sera pas prise en compte.

3/ livraison

Les délais de réalisation et de livraison ou d'enlèvement sont donnés à titre indicatif, au vu des indications fournies par le Client, Tout dépassement du délai ne saurait justifier l'annulation de la commande ni ouvrir droit quelconque indemnisation. Toutefois, si un mois après une mise en demeure de réaliser la commande, les travaux et fournitures commandés n'ont pas pu être livrés, et ce pour toute autre causes qu'un cas de force majeure qui aurait entraîné des retards de réalisation, le CLIENT pourra soit accorder des délais supplémentaires, soit se faire restituer l'acompte éventuellement versé, à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommages et intérêts.

4/ réception

Il lui appartient de faire toute constatation réserve nécessaire, en cas de vice apparent ou auprès de Rêves de gamins, oui le cas échéant du transporteur, dans les trois jours qui suivent la réception des travaux et fournitures.

En cas de vice apparent, dument constaté par Rêves de gamins, le Client pourra obtenir le réfection gratuite de la prestation ou la constitution d'un avoir, au choix de Rêves de gamins, à l'exclusion de toute indemnité de quelques nature que ce soit.

5/ Responsabilité – garanties

Les pertes, vols, défauts ou détériorations qui pourraient être causés au matériel et documents remis par le client à Rêves de gamins, et qui seraient dus de son seul fait à Reves de gamins, donneront lieu à un dédommagement consistant soit en la réfection gratuite de la prestation, soit à la constitution d'un avoir.

Dans le cas de travaux présentant une importance exceptionnelle, le client devra en faire état à Rêves de gamins, et se déclare prêt à assumer le surcout d'une assurance.

6/ facturation

Une facture est établie pour chaque livraison et délivrée au moment de celle-ci.

A défaut de contestation circonstanciée adressée par lettre recommandée AR dans les huit jours ouvrables suivant la date de réception de facture, celle-ci sera réputée définitivement acceptée.

7/ paiement

Les travaux facturés doivent être payés au comptant, à l'enlèvement ou a la sortie de Rêves de gamins.

Les paiements peuvent être effectué par chèques, virements et si des délais ont été négocié, par traites acceptées, étant précisé que le paiement n'est pas constitué par la remise de cheque ou de l'effet, mais par leur règlement à leur présentation ou échéance.

En tout état de cause, le paiement devra intervenir au plus tard dans les 45 jours fin de mois ou à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture (Loi du 04 Aout 2008).

Rêves de gamins sera amené à demander un acompte correspondant à 30% du montant total de la prestation dont le règlement devra intervenir dès le début de celle-ci.

En cas de retard de paiement, Rêves de gamins pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autres actions. En cas de retard de paiement, une pénalité sera exigible sans rappel dès le jour suivant la date de règlement inscrit sur la facture.intérêt de retard égal à trois fois le taux de l'intérêt légal, l'imputation des paiements se faisant sur les intérêts d'abord puis sur les factures plus anciennes.

De plus, il est bien entendu que le client ne pourra pas se prévaloir d'un quelconque préjudice au titre d'un retard de livraison qu'aurait entraîné la suspension des travaux en cours.

Tous les frais occasionnés par le recouvrement des sommes des seront à la charge du client débiteur.

8/ Droits

Le client garantit à Rêves de gamins qu'il est titulaire de tous les droits nécessaire notamment droits d'auteurs et droits voisins pour autoriser les prestations, reproductions, duplications demandées.

A ce titre, il décharge Rêves de gamins de toute responsabilité et le garantit contre réclamation ou action.

9/ Conservation des éléments

Les éléments conservés à la demande du client pour etre déposés dans nos locaux, le sont ux risques et périls du client qui doit souscrire, s'il le souhaite, ses propres polices d'assurance.

Signature ('lu et approuvé')

Application

A lire ! TRES IMPORTANT !!!

En cas de conformation avant étalonnage :

Si je dois re-conformer le film dans Scratch, il est impératif de me **fournir une EDL et un fichier Quicktime** de référence pour effectuer la conformation. Sans ce dernier, la journée réservée pour la conformation et les journées d'étalonnage ne seront plus réservés, et les travaux repoussés. Ce fichier QuickTime doit être complet (générique début et fin, trucage, sous titre).

Tout les éléments (générique, trucages, retakes, sous titre) **doivent impérativement mettre fourni avant la conformation**. Si des éléments sont manquants, le temps passé à la réintégration de ces plans vous sera facturé en supplément.

Etalonnage

L'estimation de la durée de l'étalonnage est de la responsabilité de la production. Tout dépassement sera facturé.

Finition et export :

Tous autres éléments de sortie non mentionnés sur le devis (sortie sur disque dur, Quicktime, k7 hd ou SD, chenille pour shoot, dvd...) **fera l'objet d'un nouveau devis**. Les réductions apportées au premier devis ne sont pas forcément applicable sur ce dernier. Pour éviter tout oublie, veuillez remplir *le tableau' finition et export '*

Pour tout stockage de fichiers numérique, **un disque dur NEUF devra être livré par la production, avant le dernier jours d'étalonnage**. Si la production ne fournit pas de disque, je serai obligé de facturer à la production la location d'un de mes disques.

Je garantie l'archivage des éléments et des travaux étalonné dans le scratch durant les deux mois suivants la remise les éléments (disque dur et k7). Apres ce délais, les fichiers pourront être détruits.

Si deux mois après la remise des travaux , votre film nécessite une ressortie sur disque dur ou autre support (pour un festival ,télévision ou pour un retour sur film) .Le temps nécessaire à réimporter les medias dans le scratch, ainsi que la nouvelle sortie de ce nouveaux éléments vous sera facturé aux prix catalogue de l'année en cours.

Les exports sur k7 des films sont des masters. En aucun cas, ils peuvent servir de PAD pour les chaines de télévisions. Une mise aux normes devra être effectuée par des laboratoires spécialisés.